

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2548

présenté par
M. Huyghe

ARTICLE 21

À la seconde phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« éducation »

insérer les mots :

« en informe le maire et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il apparait nécessaire d'associer le maire dès le début de la procédure de retrait d'autorisation de scolarisation à domicile.